



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

LA LETTRE DE LA DREETS



EDITO



L'ÉTAT SE RÉFORME.

Le 1^{er} avril 2021, est née la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie que j'ai l'honneur de diriger.

Un nouveau nom et un nouvel acronyme apparaissent dans le paysage administratif régional : la DREETS Occitanie. Toutes les missions précédemment exercées par la DIRECCTE sont maintenues, s'y ajoutent maintenant les missions de la Direction régionale de la cohésion sociale (DRCS).

Pourquoi cette réforme ?

Pour mieux accompagner les personnes en difficulté, de la rue au logement, de l'insertion sociale à l'insertion professionnelle, en plaçant les bénéficiaires au cœur de notre action, dans un dialogue simplifié et plus efficace avec les acteurs concernés. Désormais, se conjuguent approche globale de l'entreprise et approche globale des personnes.

Cette lettre est destinée à tous les acteurs socio-économiques qui font le développement des territoires de l'Occitanie. A ce premier numéro spécial « création de la DREETS » succéderont d'autres lettres d'information, sur les sujets relatifs à l'ensemble de nos actions.

Découvrez maintenant le spectre des missions des agents de la DREETS et toutes nos ambitions pour vous !



Christophe Lerouge,
directeur régional

Directeur de la publication :

Christophe Lerouge, Directeur régional

Responsable de la rédaction :

Christine Lemoal, communication externe

Comité de rédaction : Cabinet, Pôles C, 3E, CS et T de la DREETS

Crédits photo : Freepik, Rémi Benoit

La DIRECCTE et la DRCS disparaissent, la DREETS est créée le 1^{er} avril 2021

Au 1^{er} avril, la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la direction régionale de la cohésion sociale (DRCS) ont fusionné leurs champs de compétences pour devenir la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

L'État poursuit sa transformation dans les territoires

La réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) vise en effet, et notamment par la réorganisation du réseau déconcentré de l'État, à une plus forte proximité et à permettre une meilleure mise en oeuvre des politiques prioritaires du Gouvernement.

Des services déconcentrés communs à plusieurs ministres

Ce regroupement fait suite au décret 2020-1545 du 9 décembre 2020 qui crée les directions régionales de l'économie,



de l'emploi, du travail et des solidarités, services déconcentrés de l'État communs aux ministres chargés des affaires sociales, de l'économie et des finances, du travail et de l'emploi.

L'objectif premier de cette réforme

La meilleure coordination des politiques sociales et des politiques d'emploi, pour que nos concitoyens les plus en difficulté sortent de la pauvreté grâce au retour à l'emploi.

La DREETS concentre en une direction unique les sujets « économie », « emploi », « travail », « solidarités » auparavant portés par les deux directions distinctes, et constitue désormais l'une des quatre directions des services de l'État en région sous l'autorité du préfet.

La DREETS : un interlocuteur régional privilégié des entreprises et des acteurs socio-économiques

Interlocuteur des entreprises, des salariés, des partenaires sociaux et territoriaux, des demandeurs d'emploi, des associations et des consommateurs, la DREETS reste pleinement mobilisée pour répondre aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire que connaît le pays depuis plus d'un an.

La DREETS exerce des missions régaliennes et de développement réparties en 4 pôles

- **Le pôle C (Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie)**

Il veille au bon fonctionnement des marchés, à la protection économique,

à la sécurité des consommateurs. Il a compétence en matière de contrôle de la concurrence, des produits viticoles et de la métrologie légale.

- **Le pôle 3E (Entreprises, Emploi et Économie)**

Il accompagne les mutations de l'économie et la montée en compétences des

actifs, apporte son appui au développement des entreprises, soutient et déploie les politiques de l'emploi.

Il s'agit des actions déployées pour orienter les demandeurs d'emploi vers les formations d'avenir mais aussi pour garantir à chaque jeune une solution en facilitant leur entrée dans la vie professionnelle.

Il s'agit également de préserver l'emploi en formant les salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée et en investissant dans les compétences des salariés en les aidant à se reconverter vers les métiers porteurs

Il agit pour le contrôle de la formation professionnelle, la promotion des titres professionnels du ministère du travail.

Il gère le volet déconcentré du programme opérationnel national du fonds social européen pour la mise en œuvre de projets emploi et inclusion sociale (FSE+ 21-27).

En son sein, le service économique de l'Etat en région (SeER) met en œuvre les mesures destinées à renforcer la compétitivité des entreprises, en soutenant l'innovation et en favorisant la structuration des filières. Il porte les actions du plan de relance visant à redresser et transformer l'économie.

• Le pôle T (Politique du travail)

Il assure l'effectivité du droit et agit pour l'amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail. Il lutte contre le travail illégal sur le territoire régional en lien avec l'activité de l'inspection du travail mise en œuvre dans les départements, qui reste sous autorité du directeur régional et du directeur général du travail.

• Le pôle CSFC (Cohésion sociale, formation, certification)

Il prévient et lutte contre les exclusions, protège et insère les personnes vulnérables.

Il contrôle et inspecte les établissements et services sociaux.

Il gère l'activité de formation certification pour le travail social et les professions paramédicales.

La DREETS joue aussi un rôle d'animation du réseau départemental

Outre ces missions opérationnelles, la DREETS doit piloter, animer et



coordonner les politiques publiques mises en œuvre dans la région par les directions départementales (DDETS et DDETSPP), au plus près des concitoyens. Le but est de rechercher des synergies pour des politiques publiques plus puissantes.

Cette grande direction régionale dont le siège est à Toulouse maintient une

partie de ses services à Montpellier, pour permettre la réalisation en proximité des missions opérationnelles et préserver l'équilibre régional déjà instauré.

Contact :

oc.direction@dreets.gouv.fr

EN BREF

En région (hors Île-de-France) : les DREETS

Les 12 DREETS regroupent les missions des DIRECCTE au niveau régional et celles des DRCS.

En Île-de-France : la DRIEETS

En Île-de-France, c'est la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) qui regroupe les missions de la DIRECCTE et de la DRCS. Elle comporte 4 unités départementales dans les départements 75, 92, 93 et 94.

En Outre-mer : les DEETS

En Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et à Mayotte, les Directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) regroupent les missions des Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) et celles des Directions de la cohésion sociale (DCS). Elles exercent les missions confiées en métropole aux DREETS, aux DDETS, aux DDPP et aux DDETS-PP.

les 4 pôles de la DREETS



La parole est à chacun des 4 chefs de pôle qui présente l'action de ses services !



Joël Bonaric, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes, métrologie (pôle C)

“ On dit parfois que le pôle C est le gendarme de l'économie, mais c'est un gendarme qui sait aussi faire de la pédagogie et de l'accompagnement. Nous le montrons depuis un an.

Le gendarme est celui qui **s'assure que la circulation est fluide**. Notre rôle est de lutter contre les dysfonctionnements de la concurrence, qu'ils proviennent d'entreprises qui s'entendent pour faire augmenter les prix artificiellement ou d'opérateurs qui abusent de leur puissance pour imposer des conditions anormales à leurs fournisseurs, comme peut le faire la grande distribution, ou encore d'entreprises qui ne paient pas leurs fournisseurs dans les délais, ce qui peut générer des faillites en cascade. Nous travaillons en lien avec le Pôle 3E pour le ciblage et l'évaluation de la situation des entreprises afin d'adapter les sanctions.

La lutte contre les délais de paiement abusifs constitue d'ailleurs notre priorité actuelle, notamment auprès des entreprises ayant bénéficié d'un Prêt garanti par l'Etat.

Le gendarme est celui qui **s'assure que les produits proposés sont loyaux et que les promesses sont réelles**. Par exemple, les agents spécialisés en matière de fruits et légumes et la brigade d'enquêtes sur les vins et spiritueux luttent contre les tromperies, notamment contre la francisation des produits.

Le service de la Métrologie intervient aussi en matière de loyauté, en veillant à ce que les instruments de mesure soient exacts et périodiquement vérifiés, que ce soit des compteurs électriques, des balances ou des pompes à essence.

Enfin, le gendarme **veille à la qualité et à la sécurité des produits et des services proposés**, ainsi qu'au respect des règles de protection des consommateurs (démarchage, abus de faiblesses, crédits,...) en animant le réseau CCRF, l'essentiel des effectifs se trouvant dans les directions départementales (DDETS et DDETSPP). Certains des contrôles sont menés conjointement avec les inspecteurs du travail, notamment dans le cadre des comités départementaux anti-fraude. ”



Damienne Verguin, directrice régionale adjointe responsable du pôle Entreprises, emploi, économie (Pôle 3E)

“ La nouvelle organisation territoriale de l'Etat **ne modifie pas les missions du pôle** en charge du déploiement des politiques de soutien à l'économie, de modernisation des entreprises et de déploiement des politiques de

l'emploi et des compétences. Mais cette réforme structurelle de grande ampleur intervient alors que le pays connaît une crise sanitaire persistante qui a engendré une crise économique et sociale majeure. Aussi les politiques nationales, en cohérence avec celles des collectivités locales au premier rang

desquelles le conseil régional, visent à limiter les impacts de cette crise.

Si les missions sont inchangées, les conditions de leur mise en œuvre évoluent grâce au rapprochement au niveau régional avec les services de la cohésion sociale, en vue de rendre plus efficace l'action en faveur de l'insertion des publics les plus fragiles.

La disparition du lien direct avec le niveau départemental conduit à repenser la recherche d'équilibre régional dans la répartition des moyens des politiques de l'emploi entre les 13 départements d'Occitanie.

Les 78 agents des 5 services du pôle sont donc tous investis dans cet objectif prioritaire :

- **Le service économique de l'Etat en région** est prioritairement mobilisé sur deux axes majeurs : d'une part, l'instruction et le suivi des dossiers des appels à projets du plan de relance, qui permettent aux entreprises et aux filières régionales d'investir et de se moderniser, afin de maintenir l'emploi et des compétences dans les territoires.

D'autre part, l'action dédiée aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises autour des deux commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés (CRP), situés à Toulouse et à Montpellier.

- **Le service de l'emploi** se consacre au plan 1jeune1solution qui soutient l'embauche et la montée en qualification des jeunes, notamment par la voie de l'alternance. Il met également en œuvre toute la palette des actions liées à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, en situation de handicap ou résidant dans des territoires en difficulté (telles que zones de revitalisation rurale ou quartiers de la politique de la ville). Au cœur de l'intervention de la DREETS sur le plan pauvreté, le service a vocation à travailler de façon très intégrée avec le nouveau pôle Cohésion sociale, pour construire le continuum d'intervention de l'Etat, de l'urgence sociale jusqu'à l'emploi.

- **Le service des mutations économiques et sécurisation de l'emploi** assure un appui méthodologique et juridique aux services des directions départementales pour la mise en

œuvre de l'activité partielle et en matière de procédures des plans de sauvegarde de l'emploi et des ruptures conventionnelles collectives et de la revitalisation.

En lien avec les DDETS, il met en œuvre les dispositifs dédiés à l'adaptation des compétences des salariés : FNE formation, ADEC (actions de développement des l'emploi et des compétences) ainsi que le tout nouveau dispositif « Transitions collectives » qui mobilise de nombreux acteurs impliqués dans sa montée en charge : partenaires sociaux (association Transition Pro, Opérateurs de compétences), acteurs économiques des territoires (mobilisés par les plateformes), acteurs de la reconversion professionnelle (Conseils en évolution professionnelle) .

- **Le service du contrôle de la formation professionnelle et de la politique des Titres professionnels** procède à l'enregistrement des déclarations d'activité des quelque 10 000 organismes de formation, et exerce à leur égard un contrôle administratif et financier. Il veille à l'organisation et au bon déroulement des actions conduisant à la délivrance des titres professionnels du ministère du travail (14 000 candidats par an) en lien avec les DDETS (PP).

- **Le service du fonds social européen met en œuvre sous l'autorité du préfet de région, le programme national dédié à l'emploi et l'inclusion** en Occitanie en lien avec les organismes intermédiaires (11 conseils départementaux et métropole de Toulouse). Pour la programmation 2014 - 2020 (étendue à 2021) en Occitanie, le montant des crédits en jeu représente 190 millions euros. ”



Régis Cornut, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification (Pôle CSFC)

“ L'activité du pôle est également impactée par la crise sanitaire et sociale actuelle, et peut se décliner en 3 grands axes mis en œuvre en lien étroit avec les DDETS PP :

Le premier, c'est protéger les personnes vulnérables.

- Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire et agir sur le long terme en assurant la couverture régionale des besoins en matière d'aide alimentaire,
- Suivre et financer les mesures de protection des majeurs,
- Piloter le plan régional d'inspection et de contrôle dans le secteur de la cohésion sociale et soutenir sa mise en œuvre,

- Mettre en œuvre le service public de la rue au logement dans le cadre de l'acte II du « logement d'abord » afin d'assurer la meilleure réponse possible aux personnes en grande difficulté de logement et notamment la lutte contre le sans-abrisme,

- Mieux héberger, mieux accompagner et prendre en charge les demandeurs d'asile dans le cadre du Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023

Le deuxième axe, développer l'insertion sociale et professionnelle

- Mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté définie en 2018 et dont les fondamentaux restent pertinents : agir vis-à-vis des enfants et des jeunes

pour éviter la reproduction de la pauvreté, accompagner les adultes pour sortir de la pauvreté par l'emploi et l'activité. Elle vise à mieux accompagner les plus fragiles en évitant les ruptures de parcours et soutient le financement de mesures d'investissement sociales innovantes favorisant l'autonomie des personnes

- Animer et coordonner la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de politique de la ville sur les thématiques prioritaires de l'éducation, l'emploi, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations, la présence humaine dans les quartiers. Une attention particulière devra être portée sur le renforcement du plan de formation « Valeurs de la république et Laïcité », En 2021, une démarche d'évaluation finale des contrats de ville 2015-2022 sera engagée avec l'appui du niveau régional et la

mobilisation des deux centres de ressources de la politique de la ville.

- Améliorer les conditions d'intégration des **bénéficiaires de la protection internationale** dans une approche globale intégrant les dimensions langue, formation, emploi, logement, mobilité, santé et accès aux droits en permettant des réponses adaptées et territorialisées

Enfin, troisième axe, **former et certifier** les travailleurs sociaux et le personnel paramédical indispensables pour permettre la mise en œuvre des politiques sociales et le bon fonctionnement de notre système de santé. Il s'agit de répondre aux besoins en personnels qualifiés en adaptant les modalités à la situation sanitaire actuelle. En 2020, 3200 diplômes en travail social et 5100 pour le paramédical ont été délivrés. ”



Paul Gossard, directeur régional adjoint responsable du pôle Politique du Travail (pôle T)

“ Dans le nouveau paysage qui se dessine, le Pôle T régional conserve ses missions et son rôle de pilotage, de coordination et d'animation au sein du Système d'inspection du travail structuré depuis l'échelon central, la Direc-

tion générale du travail, jusqu'à l'échelon départemental, au sein des DDETS et DDETS-PP.

Il est en charge de missions qui lui sont propres : il traite ainsi des recours contre des décisions prises au niveau départemental, instruit les rapports établis, toujours au niveau départemental, en vue de sanctions administratives, porte des actions de contrôle de fraudes complexes en matière de travail illégal (et prestations de services internationales) à travers son unité de contrôle l'URACTI, fait vivre le Plan Régional de Santé au Travail, suit les services de santé au travail (médecine du travail) à travers la politique d'agrément, et contribue à favoriser le dialogue social.

Il vient en appui au niveau départemental pour apporter son expertise juridique et technique dans le champ de la réglementation du travail au sens large. Il anime des réseaux constitués avec les agents de contrôle des départements (agriculture, transports, services de renseignements, égalité professionnelle, amiante, bientôt mines, carrières et barrages...).

Il joue un rôle d'alerte vers le niveau national sur toute problématique rencontrée sur le terrain, et veille au déploie-

ment des priorités du plan national d'action pluriannuel du système d'inspection du travail 2020-2022 (4 axes principaux : égalité professionnelle, santé-sécurité, (notamment à travers la prévention des risques de chute de hauteur et de l'exposition à l'amiante), lutte contre le travail illégal et les prestations de services Internationales illicites. Il continue d'être très actif pour accompagner les actions de l'inspection du travail liées à la crise sanitaire.

Et ce toujours dans le même objectif : veiller à l'effectivité de l'application du droit du travail au sein des entreprises, au respect des droits sociaux fondamentaux et à l'accès au droit.

L'enjeu pour le Pôle T sera de maintenir le lien avec les agents du système d'inspection du travail dans les départements, voire de renforcer les collaborations : cela pourra se traduire par la création de nouveaux réseaux, des actions en groupes de travail sur des thématiques spécifiques identifiées dans un périmètre régional ou infrarégional.

Le pôle T restera en veille sur les situations susceptibles de révéler une atteinte aux principes des conventions de l'Organisation Internationale du Travail qui président aux missions de l'Inspection du travail : ainsi du principe d'indépendance, hors de toute influence extérieure. Cette veille s'effectuera de manière permanente à la faveur d'espaces et de temps d'échanges réguliers avec la hiérarchie et les agents de contrôles eux-mêmes le cas échéant, et les relayera auprès de l'autorité centrale (la DGT), si nécessaire. ”